

Assemblée générale 3 octobre 2020

Point 1 - Accueil de la Présidente Guislaine Westelynck

- Clip promotionnel en guise d'ouverture -

La présidente est heureuse d'accueillir l'ensemble des représentants de nos instances. Le pari était de tenir - et maintenir - cette Assemblée générale. Cela fait du bien de se voir, de se retrouver, pour de vrai après ces longs mois de confinement et d'éloignement.

Cela impose aussi un respect strict des gestes barrières.

Notre AG conserve son ambition d'avoir des échanges riches, francs, et les plus exhaustifs possibles pour rendre compte de ce qui a été mis en œuvre en 2019, qui marque la fin de la paralympiade qui devait s'achever avec Tokyo. Demain, il sera ainsi voté le renouvellement du comité directeur de la FFH.

La Présidente remercie chaleureusement les 20 élus qui ont travaillé durant ce dernier mandat.

Elle sollicite une pensée pour les acteurs du mouvement qui nous ont quittés cette année, dirigeants engagés dans leurs clubs, comités. Cette année a été particulièrement éprouvante. Une pensée aussi pour toutes celles et ceux impactés par la perte d'un proche durant cette crise sanitaire qui n'est pas finie. En cette rentrée 2020, nous devons faire face encore à des incertitudes, des situations locales et économiques complexes.

Il est rappelé la nécessité en de pareilles circonstances de rester mobilisés, soudés et déterminés.

En raison des élections à venir, la Présidente ne souhaite pas davantage s'exprimer. Elle remercie les équipes du siège, l'implication de tous, bénévoles, cadres, techniciens, salariés, à œuvrer à la réussite de notre projet partagé Cap 24, au service des pratiquants et associations.

Elle remercie particulièrement Mai-Anh Ngo et Léone Delpuech, ainsi que ceux qui ont travaillé sans relâche sur les nombreux plans de déconfinement et de relance : le médecin fédéral national, le DTN et le directeur de la communication.

Pour terminer, elle rend hommage à Laurent Allard qui a investi une large partie de sa vie professionnelle au profit de notre mouvement et présente Louis-Frédéric Doyez, son successeur. Elle salue l'engagement - pendant plus de 34 années ! - de Laurent en faveur de la mission de service public de la Fédération et au bénéfice des personnes en situation de handicap, de leur épanouissement dans notre société. « Nous remercions les heures passées, l'investissement personnel et la difficulté de la mission. Aujourd'hui, c'est un moment marquant, difficile, émouvant, que de remettre les clefs de la fédération. Merci Laurent ! ».

Laurent Allard est invité à prendre la parole.

Il remercie pour le diaporama retraçant son parcours au sein de la FFH, tant de moments et d'événements.

Il indique que lorsqu'il a débuté il y a 34 ans, il était le seul salarié et qu'il n'imaginait pas vivre une telle aventure.

Il « accuse » la fédération de lui avoir inoculé un virus, pas le Covid, mais le virus d'handisport, et même de la famille handisport, car il n'a jamais été seul « Il y avait toutes les équipes, les élus, les encadrants, les accompagnateurs bénévoles, et tous ont contribué, c'est l'histoire de notre mouvement, même si j'ai contribué à une certaine partie, bien d'autres avant avaient déjà tracé les principales lignes ».

Patiemment, avec les élus, des étapes ont été franchies.

D'abord la recherche de financement et la construction d'un immeuble à Paris, de 6000m², dans lequel le siège social s'est installé, mais aussi le comité régional d'Ile-de-France, et également une résidence hôtelière de 102 chambres : la Résidence Internationale de Paris.

Ce fut aussi la création, la fondation du Comité Paralympique et Sportif Français, il y a 29 ans exactement, qui est l'instance coordinatrice des Jeux Paralympiques d'hiver et d'été, animé et dirigé par Handisport, avant que cette institution ne prenne son autonomie et une partie de son indépendance, même si les athlètes FFH constituent le principal allié, avec 100 % des effectifs pour les Jeux Paralympiques d'hiver et entre 75 et 80 % pour les Jeux Paralympiques d'été.

Il y a eu également le développement et la consolidation des territoires, des comités régionaux et départementaux ; avec le sport adapté, nous avons bénéficié de postes, aujourd'hui encore en activité, pour consolider les bases de cette fédération à tous les niveaux.

Au-delà de ces étapes majeures, l'évolution de ce mouvement s'est parfois opérée avec des bonnes choses, d'autres moins bien, avec une montée au nom de la performance, de l'individualisme, au détriment du collectif...

Beaucoup de satisfaction cependant, avec l'honneur d'avoir participé, en tant que chef de mission adjoint, ou attaché paralympique à pas moins de 15 Jeux en 30 ans. Toujours un moment fort, privilégié de défiler au sein de la délégation française...

Satisfaction aussi avec l'événementiel, car il y a toujours eu une volonté d'organiser, en dehors des Jeux Nationaux de l'Avenir qui sont le fleuron FFH, de grandes compétitions internationales. 25 championnats d'Europe, ou du monde, dans plusieurs disciplines, sur plusieurs territoires se sont ainsi tenues. L'occasion à chaque fois de se créer de très bons souvenirs. La dernière en date aurait dû avoir lieu en mai 2020, avec le championnat d'Europe de boccia, pas loin d'ici, et dans ce même hôtel, et pour les raisons actuelles, tout a été reporté, en 2021.

La dernière satisfaction est d'avoir contribué à constituer une équipe, notamment au siège social, de professionnels, de gens complètement dévoués, motivés et compétents. C'est un réel plaisir d'avoir pu piloter cette équipe, toujours à l'écoute, et au service de nos adhérents et de la fédération.

Beaucoup de belles rencontres donc, dans une fédération très riche en relations humaines, et bien sûr, naturellement, quelques déconvenues, dont une majeure, marquante : la perte de notre monopole en 2017, avec l'éclatement, un petit peu, de l'unité affichée depuis plus de 60 ans au sein de notre mouvement. Il a vécu cela comme un désastre, mais il a toute confiance en la fédération pour rebondir.

Il achève son propos en remerciant ceux qui l'ont accueilli, épaulé, accompagné. Merci de lui avoir permis de vivre un épanouissement professionnel et personnel. Il souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui sera élue dès demain matin, et présente tous ces vœux à Louis, avec qui il va, durant les 15 jours prochains, orchestrer une passation de pouvoir dans l'intérêt de la fédération.

- Longs applaudissements -

La Présidente remercie à nouveau au nom de tous Laurent Allard. Elle donne ensuite la parole à son successeur, Louis-Frédéric Doyez en faisant part de son inquiétude sur le fait que le nouveau DG serait aussi bavard que l'ancien. Elle sollicite donc une « brève » présentation.

Louis-Frédéric Doyez remercie pour ce temps court de parole qui lui est octroyé.

Il fait d'abord part de son émotion au regard de l'hommage qui vient d'être rendu par cette assemblée, par les regards, les applaudissements, et les sourires à celui qui s'est investi professionnellement depuis plus de 30 ans pour développer, animer cette fédération. C'est un très bel hommage, mérité ; en tout cas, émouvant.

Cela est touchant car il sait pour avoir quitté lui aussi une fédération dans laquelle il s'était beaucoup investi, l'importance, la beauté, de ce moment.

Il mesure aussi la responsabilité qui lui incombe désormais ! Le passage de relais est fort.

Il présente son parcours professionnel : juriste de formation, il a œuvré à différents postes au sein de la FF de Natation en tant que responsable juridique, des RH, en prenant en main la création de grands événements via une société commerciale dédiée et a été Directeur Général de cette fédération pendant plus de 10 ans.

Ce qui l'anime est la performance, réunir les conditions de la performance, générer et accompagner la réussite.

Cela ne se fait jamais seul, nageur, joueur de water-polo, Président de club, de CD, il sait que l'on est plus fort avec les autres.

L'essentiel à retenir aujourd'hui le concernant est qu'il est très heureux et reconnaissant de la confiance placée en lui. Il place son action autour de 3 valeurs : le travail, le respect et le partage. « Sans le travail, rien n'est possible. Le respect, c'est faire attention à la place, à l'apport de chacun. Le partage, c'est décider de vivre vraiment ensemble l'aventure, de le faire ! ».

Ces valeurs s'inscrivent déjà dans le changement sémantique de son poste : « je suis délégué général. Délégué, ça veut dire que vous allez - et l'assemblée générale est là pour ça - prendre des décisions, donner des directions, et me les « déléguer » pour que je les mette en œuvre. C'est important vis-à-vis du respect de la place de chacun. De celle du politique, de l'administratif, du sportif, du médical, ..., vis-à-vis des différentes composantes de la Fédération qui partage le projet fédéral. Ainsi je ne remplace pas Laurent, je lui succède ».

Il remercie chacun de l'accueillir et entend être digne de ce qui a été construit par ceux qui l'ont précédé.

Il a pour sa part en tête le proverbe chinois qui dit « Quand tu vas à la fontaine, n'oublie pas ceux qui ont creusé le puit ».

La Présidente offre symboliquement une veste de survêtement de la Fédération au nouveau Délégué Général. Il l'endosse.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale de 2019 (vote)

Faisant suite à cette « séquence émotion », la Secrétaire Générale indique en premier lieu que le quorum est atteint et que malgré le Covid, la présence des uns et des autres permet la bonne tenue de cette AG : « Merci à tous ».

Elle propose ensuite de désigner les deux scrutateurs - non votants - pour l'élection à venir.

Elle propose Thomas Caisman et Philippe Gergadier.

L'assemblée générale approuve la nomination de ces deux personnes en tant que scrutateurs, à l'unanimité.

La Secrétaire Générale soumet ensuite aux votes l'adoption du PV de l'AG précédente.

Le procès-verbal a été adressé à tous et il était en ligne sur le site fédéral.

Après un vote test pour se familiariser avec les appareils de vote, l'AG approuve à 92,56% le procès-verbal de la dernière assemblée générale fédérale.

Personne ne sollicite de modifications dans la rédaction de ce document ni avant, ni après ce vote.

Point 3 - Rapport moral de l'exercice 2019 par la Secrétaire Générale, Mai-Anh Ngo

« Mesdames, Messieurs les présidents, les grands électeurs, chers licenciés,

Je suis heureuse de vous retrouver alors que j'ai cru que je ne vous retrouverais pas vu la tempête dans mon pays.

Je vous présente ici le rapport de la fédération : ce rapport est légèrement décalé, il porte sur la saison 2018-2019 et donc du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, précision importante car on est décalé. Décalé par le report des Jeux, la pandémie et les réorganisations successives de nos assemblées.

Ce rapport a une particularité, c'est le deuxième que j'écris, mais déjà le dernier de la mandature. Le fait que ce soit le dernier de la mandature m'a amené à penser ce rapport légèrement différemment, donc même s'il sera focalisé sur la saison 2018-2019, il m'est également apparu opportun de faire un travail de mise en perspective, notamment par rapport à nos projets et par rapport à Cap 24.

Comme l'an dernier, mon rapport ne sera pas exhaustif. Il ne peut pas l'être au regard des multitudes d'actions, d'événements qui jalonnent une année sportive. Le but est de mettre en lumière les différents éléments qui apparaissent symbolique de ce qu'est notre fédération aujourd'hui, et aussi la vision que nous en avons pour sa direction. C'est un parti pris dans ce rapport, il est assumé, énoncé à présent.

Cette posture est d'autant plus justifiée que certains autres rapports, comme celui des relations internationales, des licences, du CCSSF, du marketing, des bouchons d'amour, viendront compléter mes propos, et tout à la suite, le rapport du DTN et de la trésorière générale.

J'ai décidé cette année de partir de Cap 24 pour faire mon bilan parce que ce projet s'est transformé en pôles organisationnels : performance, développement, territoires, formation et expertise.

J'ai dû ajouter à ces rôles les partenaires sans lesquels rien n'est possible et la résidence internationale de Paris, comme l'a rappelé Laurent.

Sur le point de vue de la performance, c'est un pôle historique de la fédération, sans doute le plus visible, il y a beaucoup à dire, je ne déflorerai pas le rapport de Christian Février.

Je soulignerai les beaux résultats sportifs, par exemple BC3. Je tenais à souligner les résultats des Deaflympics. La France revient avec des médailles. Des résultats remarquables et remarquables à mettre au crédit de la natation, au tennis de table. On peut compter 51 médailles sur cette saison, hiver et été. Hormis ces résultats, souligner que le pôle performance s'est beaucoup transformé ces dernières années. Il a tenté de nombreuses innovations pour accompagner encore mieux nos sportifs et sportives. Le séminaire de la performance organisé régulièrement permet une dynamique collective et une amélioration dans chaque discipline. Pour en terminer avec ce pôle, souligner les beaux résultats obtenus lors des jeux Paralympiques européens de la jeunesse, reflet d'une excellence sportive en devenir, sans doute les prémises de la génération 2024.

Le second pôle, le pôle développement. Ce pôle développement, il faut d'abord commencer par le définir car le terme est polysémique. Tel que conçu dans Cap 24, c'est notre volonté d'augmenter notre nombre de licenciés, diversifier notre offre de pratique. Il n'a pas été évident de structurer la politique sur ce point. Elle a fait partie de nos actions, mais il faut une politique cohérente, globale, commune à tous les acteurs. C'est ce que nous essayons pour le présent, pour l'avenir. Le développement, on peut en parler en termes d'augmentation de licences, Patricia Vignau présentera un rapport sur le sujet. Sans reprendre tous les chiffres, souligner l'augmentation sur tous les indicateurs retenus, le nombre d'affiliations ou de licences. Il faut également saluer des perspectives de construction de l'avenir avec des accords globaux. Des accords très intéressants car ils nous permettent de toucher de nouveaux publics avec des propositions innovantes, des conventions signées avec l'APAJH, ou l'ADHAP, spécialiste de l'aide à domicile. Les gens pourront s'épanouir en faisant de la boccia ou de la sarbacane. Le développement, ce n'est pas seulement le nombre de licences. C'est aussi la recherche d'une dynamique globale et l'instauration de nouveautés. C'est aussi la recherche de cohérence et d'organisation. Je vous l'ai dit, pour une politique présente et à venir. Une illustration peut être donnée par la création de la commission futsal mal-marchant pour développer la discipline, soutenir les clubs, trouver une classification. Cependant, le développement ne doit pas être au détriment de la qualité. Bien au contraire, sinon, nous renierons deux exigences qui sont les nôtres, le respect et l'exigence.

Cette volonté de qualité, on la perçoit à travers les labels, 146 structures labellisées, réparties en 88 sections et 58 clubs. Félicitations aux nouveaux labellisés.

Ces chiffres montrent tous une progression de notre maillage et notre volonté d'accueillir plus et dans de meilleures conditions. Cela me permet une transition vers le pôle territoire.

Les territoires sont fondamentaux dans notre organisation car ils sont les créateurs de multiples évènements, ils créent le dynamisme de notre fédération. Je cite quelques exemples et pardon par avance si je ne peux les citer tous. Quelques exemples en illustration des différents pôles et des liens. Le premier exemple, c'est tout simplement l'engagement dans des manifestations institutionnelles, et à mon tour que soit remercié le comité régional des Pays-de-la-Loire pour cette organisation. Ensuite, pour les évènements liés à la performance, eux aussi organisés par les comités, on peut penser à la finale de Cécifoot organisée par le CRIFH et penser aussi à tous les territoires qui s'engagent pour accueillir nos équipes de France régulièrement. Une pensée pour eux car ils organisent les JAP régionaux, symbole de jeunesse, de proximité, d'excellence. En outre, rappeler l'importance des évènements jeunes et les jeunes de la Drôme en furent un bel exemple. Terminer avec le sport nature, sport qui prend de plus en plus de place, je pense à l'Île de Ré Tour et au Raid Handisport des Savoie.

Cette multiplicité est une magnifique vitrine de notre fédération, tous les acteurs qui œuvrent pour ces évènements, qu'ils soient remerciés pour leur investissement quotidien.

Si on reprend la volonté de bilan, sur le pôle territoire, il y a des choses extrêmement intéressantes qui se sont faites pour pouvoir aider et soutenir les comités : d'abord, des rassemblements réguliers de partage d'expérience, des outils déclinables en région (newsletter, formation communication), on peut aussi penser au déploiement de facilitation comme notre partenariat avec Hello Asso.

Il faut parler aussi du dispositif de valorisation des territoires également, sur lequel Bernard Darrées reviendra plus en détail après. Il constitue le symbole d'un engagement de tous autour de priorités fédérales communes. Au-delà de la volonté d'étendre des services auprès de nos comités régionaux et départementaux, il y a un véritable esprit de collaboration que nous avons voulu porté : entre tous les acteurs du mouvement, une véritable volonté de co-construction, qui se manifeste par des rencontres institutionnelles. La présidente Guislaine Westelynck a décidé de rencontrer les régions durant deux jours pour échanger autour des projets fédéraux et d'actualité, autour des réformes. Cet échange donne de la cohérence et du sens à notre mouvement et à la politique fédérale. Ce dialogue s'est d'ailleurs intensifié durant le confinement, montrant notre force collective.

J'aimerais présent pouvoir passer au volet formation. La formation est centrale pour réaliser l'ensemble des ambitions dont j'ai parlé jusqu'à présent. Elle est nécessaire car elle permet la professionnalisation et le perfectionnement de l'ensemble des acteurs de terrain, elle est un facilitateur pour permettre un meilleur maillage territorial en quantité et en qualité. Enjeu majeur d'avenir.

Je ne peux pas rentrer dans le détail du calendrier. Et comme je l'ai fait, je donnerai seulement quelques exemples : l'abécédaire en e-learning pour un seuil commun de connaissances. Là aussi, remercier les régions qui sont le support. D'importantes nouveautés, le CQH encadrant, la formation multisport, le retour de la formation des métiers de la forme. Ces exemples ont été choisis car ils montrent le lien avec les autres pôles.

Il y a une cohérence dans ces pôles, dans notre politique. La première formation sports santé et symbolique car nous sommes par nature la fédération qui a toujours fait du sport santé, mais aujourd'hui, il faut l'affirmer, expliquer les spécificités du secteur. Nous sommes une fédération ouverte, l'important est la pratique d'une activité physique adaptée. Le fait que certaines disciplines soient gérées par des fédérations homologues ne doit pas changer cet état de fait. Il y a une collaboration avec la fédération de golf par exemple, avec le CQH golf.

Je reviens au pôle expertise qui nous permet de nous positionner par rapport aux autres fédérations. Ce rôle est en plein essor. Ce pôle a toujours existé naturellement car nous savions de quoi nous parlions en parlant d'activité physique adaptée. Il a fallu le formaliser, formaliser les connaissances et c'est Cap 24 qui l'a permis. Ce qui est important, c'est de rendre visible et concrète l'expérience que nous avons acquise historiquement. Les illustrations sont nombreuses, mais celle qui est parfaite, c'est notre médiathèque, plus de 2000 références téléchargeables. Il y a aussi beaucoup d'autres éléments qui démontrent notre expertise : l'ensemble du cahier des experts, cahier concernant le basket, mais vous voyez tous les cahiers ici.

La nouvelle collection aussi, « Prévention des blessures », dont le numéro 1 était « les blessures et risques de blessures pour blessés médullaires ». Le fait que ces éléments soient mis sur papier permet d'institutionnaliser un rôle d'accompagnement et d'expertise auprès de la personne en situation de handicap. Le dernier volet de l'expertise qui évolue, c'est celui de la recherche. Nous nous positionnons comme une fédération proactive en termes de recherche. Beaucoup de nos financements ont été décrochés, ils concernent la haute performance, mais je ne doute pas que ça aboutisse à aider le sport de masse ou des disciplines, dans certains cas, avec le transfert de connaissance. Ensuite, je voulais en terminer avec le volet partenariats. Je voulais commencer (...)

...Avec l'Ancans, l'ADHAP, Toshiba, Wheeliz. Il y a aussi des partenariats spécifiques dans nos fédérations, comme la Caisse des Dépôts, Pharmactiv, Noalys, Cogosilver. Il était important de citer tous les partenaires en anticipant sur la saison 2019-2020 car sans leur soutien, il ne nous est pas possible de mettre en œuvre les actions découlant de la politique fédérale. A noter la diversité des financements due à une évolution de la politique marketing et une volonté de trouver pour chacune de nos actions des financements.

Tous ces développements démontrent que c'est un ensemble d'acteurs agissant de concert pour le développement, la pratique sportive des personnes en situation de handicap, qui permettent à notre fédération de rayonner sur le territoire français comme à l'étranger, pour permettre à chacun de s'accomplir dans le respect et malgré sa singularité.

Comme Laurent l'a dit, la famille handisport a une belle maison, la résidence internationale de Paris. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de Guislaine Westelynck, Laurent Allard, Bernard Breton, Sylvain Paillette, David Françon, Bernard Verneau. Le 1^{er} février 2019, il y a eu une procédure d'alerte déclenchée par le commissaire aux comptes. Des mesures collectives ont été prises pour remonter le chiffre d'affaires. A celui de 2015, pour ne plus être déficitaire, puis honorer les loyers de la FFH et modifier le modèle économique pour s'appuyer sur des partenaires. Il était important de préserver le cadeau de nos prédécesseurs. Le fait marquant sur la RIP, avec le départ du directeur d'exploitation qui a été licencié. Le conseil d'administration de la Rip a engagé des négociations afin d'établir un contrat de prestation avec Accor. Je tiens à remercier les salariés de la RIP qui ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté et remercier les membres du conseil d'administration et la commissaire aux comptes pour leurs conseils avisés.

En cette fin de mandature, en conclusion de ce rapport moral, je souhaite, au nom du comité directeur que vous avez élu, remercier l'ensemble des acteurs du mouvement, l'ensemble des services du siège fédéral, les sportifs, les comités régionaux et départementaux, les sections, les licenciés, qui font la force et le dynamisme de notre mouvement. En mon nom personnel, remercier Guislaine pour sa confiance depuis ces deux ans et demi. Merci. »

Point 4 - Rapport sur les licences par Patricia Vignau, secrétaire générale adjointe

- Projet de nouvelle licence HD

Les tableaux et les chiffres sont nombreux et il n'est pas possible de tous les présenter et les commenter. L'attention est donc portée sur des états comparatifs par saisons de l'augmentation des clubs. Ainsi, pour cette saison, il y a une hausse de 8 structures affiliées, une hausse importante de 14 associations qui correspond à une inversion de la tendance des dernières années, et une diminution de 9 sections.

Dans l'évolution des licences, au niveau des clubs, il faut noter que la tranche de 1 à 5 licences est stationnaire. La tranche de 20 à 30 licenciés a augmenté, alors qu'elle était en diminution l'an passé.

Au niveau du nombre de licences, on remarque que c'est la première fois que le chiffre de licences repart à la hausse depuis trois ans. C'est un travail collectif au sein des comités départementaux, au sein des comités régionaux, des

clubs, des sections. Les licences établissements sont en grande hausse. C'est certainement lié à la mise en place locale de conventions inter-structures FFH.

Pour la répartition par sexe, on peut remarquer une augmentation des licences pour les hommes, les femmes restent stables.

Concernant la répartition par handicap, on peut s'interroger sur la diminution des licences pour ce qui est des infirmes moteur cérébral, alors que l'an passé, on enregistre +257 licences. Je crois qu'il faut s'interroger et proposer de nouveaux programmes plus adaptés, pour répondre à la demande du terrain.

Au niveau de la répartition par âge, on constate que les moins de 20 ans sont en très forte hausse. Tout le travail sur les jeunes, les regroupements jeunes sont le reflet du nombre de licences des moins de 20 ans.

Avec les pass'ports, on note une diminution du nombre de pass'ports qui correspond à une transformation en nombre de licences. C'est bien parce que la personne qui teste les activités devient nouveau licencié, soit la saison d'après, soit dans la saison.

Il y a aussi une augmentation du nombre de manifestations, ça fait lien avec tout ce que Mai-Anh Ngo a dit dans son rapport d'activités.

En pistes de travail, il est souhaitable de travailler sur l'argumentaire d'affiliation, pour convaincre et fidéliser les sections, éviter le turn-over dans les sections ou la disparition des sections.

Travailler à la féminisation de certaines disciplines et amener les femmes vers la compétition.

Il faut travailler aussi à une affiliation unique simplifiée pour les clubs, travailler sur une offre famille pour capter les tout-petits que nous n'avons pas encore assez nombreux dans notre fédération.

En conclusion, la diminution du nombre de sections handisport et l'augmentation des clubs montre le travail mené par les élus et la DTN, pour proposer des offres de loisirs plus nombreuses. Les nouvelles offres proposées permettent d'accentuer notre développement tout en marquant nos prérogatives et expertises handisport.

Une licence plus attractive est nécessaire, et une affiliation simplifiée pour nos structures aussi.

Un point de vigilance doit être réalisé pour les sections, prévoir un accompagnement plus fort en aide humaine, matérielle, apport d'expertise dans la durée.

Je terminerai avec mes remerciements au nom de toute l'équipe, un grand merci à tous les acteurs de notre mouvement handisport pour cette saison riche, humainement et sportivement, en espérant que l'héritage Paris 2024 renforce et contribue au développement de la pratique sportive pour tous et surtout à tous les âges de la vie.

La Secrétaire Générale adjointe présente ensuite le projet de la nouvelle licence, Handisport Digital : HD.

Pourquoi cette nouvelle licence ? Un constat : la fédération a lancé deux nouvelles activités, la zumba en visioconférence et l'e-sport. La zumba s'est ouverte en activité pendant le confinement. 150 personnes réunies pour partager ces moments ludiques et temps d'échanges. Parmi elles, 20 % non licenciées à la fédération ont pris une licence afin de participer. Les 20 % sont importants à retenir.

Offre digitale complémentaire à l'offre existante, ce sont les objectifs de cette nouvelle licence, fidéliser et acquérir des licenciés en étoffant l'offre de pratiques, grâce à une offre 100 % numérique.

Créer du lien et de la convivialité entre les licenciés et les personnes du mouvement handisport. Le lien, bien sûr, se fait quand on se voit tous en visio, sur ces activités. Améliorer la qualité de la base de données, en renforçant le programme numérique et l'extranet.

Dans ce concept, la licence est réservée uniquement aux activités digitales. Le mot « uniquement » est très important. Cela signifie sans concurrence avec les clubs, proposer une offre complémentaire ou un produit d'appel. Licence rattachée au siège fédéral qui organise ces activités digitales et gère les prestataires. Il faut s'offrir de pérenniser l'engouement de cette offre durant le confinement et générer de nouveaux licenciés. C'est un moyen de recruter de nouveaux licenciés. Tarif : 29 euros. Identique à la licence loisirs. Et cette licence n'ouvre pas droit aux subventions ni aux aides.

Elle termine ce rapport et cette présentation en remerciant tous les comités départementaux, tous les comités régionaux, les clubs, les sections, qui travaillent sur les territoires. Cette année a été compliquée avec le confinement, la Covid : merci à tous pour le travail de terrain.

Point 5 - Point financier

- Présentation des comptes annuels 2019 par Léone Delpuech, Trésorière Générale

La Trésorière remercie de l'attention et de la bienveillance de l'assemblée sur cette partie chiffrée qui n'est ni toujours facile à présenter et à comprendre. Elle renvoie aux documents édités mais présente la synthèse suivante, en rappelant que le budget se répartit en quatre domaines, les services généraux, l'activité sportive financée par l'Agence Nationale du Sport, l'activité sportive non financée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et la RIP, la Résidence Internationale de Paris.

Pour 2019, les faits marquants sont d'abord les événements sportifs : les Jeux Nationaux de l'Avenir handisport à Valence, le Handisport Open Paris, les Journées Nationales Handisport à La Chapelle-sur-Erdre et les Deaflympics d'hiver.

Ensuite, il faut noter aussi une forte augmentation de la convention d'objectifs haute performance pour 700 000 €.

Les recettes sur un budget de 11,5 millions d'euros se répartissent de la façon suivante :

- 50 % dans l'activité sportive financée par l'ANS,
- 10 % sur l'activité sportive non-financée par l'ANS,
- 36 % sur les services généraux,
- 4 % sur la Résidence Internationale de Paris.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 52 % sur les activités sportives par l'ANS,
- 20 % sur la partie sportive non financée par l'ANS,
- 25 % des services généraux,
- 3 % pour la RIP.

Ce qui fait 72 % de dépenses affectées au profit direct du sport.

Au-delà de ces pourcentages, la trésorière commente les chiffres et écarts entre le prévisionnel et le réalisé.

Elle sollicite ensuite pour savoir s'il y a des questions.

Au regard du silence de la salle, la parole est donnée à la Commissaire aux comptes.

- **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019 par Raphaële Sablayrolles-Terquem, Commissaire aux comptes**

La Commissaire aux comptes débute sa présentation en rappelant le cadre législatif de son action et la responsabilité qui est celle de la direction de l'association et la sienne propre.

Elle indique à ce titre qu'il faut noter la création d'une commission financière, afin de faire une gestion plus collégiale du budget de la fédération.

Le déroulement de sa mission a été un peu chaotique cette année, avec la Covid et le confinement. Elle relate les différentes étapes calendaires et la teneur de ses contrôles.

La forte augmentation des subventions d'État n'est pas sans contrepartie. De ce fait, le secteur sportif a dépensé plus que ce qui était prévu au départ, mais c'est une dépense conforme à l'engagement pris par la fédération lors de la signature des conventions d'objectifs avec l'État. Elle a pris connaissance des conventions de subventionnement, des obligations de la fédération et a réalisé un travail en collaboration avec Carole Malthet, sur la cohérence des comptes analytiques, pour justifier de la réalisation de ces conventions de subventionnement.

Il a été envisagé aussi les fonds dédiés : quand les subventions n'ont pas été consommées conformément à la convention de subventionnement, l'État peut en effet réaffecter et déduire les montants non dépensés une saison, sur la suivante.

Au niveau des provisions pour risques, elle a réalisé aussi une analyse des procédures mises en place par la fédération pour évaluer les risques.

Les comptes présentés ici ont été arrêtés par le comité directeur du 5 mars 2020, sur les éléments disponibles à cette date, dans un contexte de crise sanitaire.

Elle certifie que les comptes annuels présentés sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre fédération à la fin de cet exercice.

Il n'y a pas de question sur ces deux présentations.

Monsieur Davy Lacroix, Président du comité départemental Haute-Vienne sollicite cependant un bilan sur les actions des fédérations homologues devenues délégataires pour des disciplines para-sportives qui étaient avant gérées et animées par la Fédération Handisport.

La présidente de la FFH aimerait aussi qu'un examen de ce transfert soit réalisé par le ministère : « Nous réclamons à cors et à cris au ministère de faire un audit pour savoir quel est le résultat de cette perte de délégation et l'intégration dans les disciplines homologues, depuis deux, trois ans. A ce jour, aucun retour. Je pense que l'audit n'a même pas été commandé. »

- **Approbation des comptes 2019 / Approbation de l'affectation du résultat 2019 (vote)**

Les comptes 2019 sont approuvés à 81.01 %.

L'affectation des résultats – 131 723 € selon l'affectation suivante : 112 652 € en réserve Tokyo, une partie de la réserve des adhérents sourds, 17 500 et un report à nouveau de 1 571 € – est approuvé à hauteur de 62.81 %.

-
- **Présentation rapport spécial sur les conventions règlementées par Raphaële Sablayrolles-Terquem, Commissaire aux comptes**

Il est question ici des conventions conclues entre la fédération et un membre de son comité directeur, ou alors entre la fédération et une autre entité juridique qui ont des dirigeants communs.

La Commissaire aux comptes informe qu'il n'y a aucune nouvelle convention durant l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de cette assemblée.

Pour mémoire, sans qu'il y ait besoin de vote, elle indique la poursuite de l'exécution de conventions anciennes, conclues lors d'exercices précédents, déjà approuvées par l'assemblée générale lors d'exercices précédents, poursuivies cette année dans les mêmes conditions :

- Une convention de caution en garantie de l'emprunt souscrit par la Résidence Internationale de Paris,
- Une convention de bail commercial avec la Résidence Internationale de Paris
- Une convention d'avance de trésorerie à la Résidence Internationale de Paris
- Une convention de mise à disposition du CPSF de 2 salariés par la fédération handisport.

Point 6 - Projet de cotisations 2020-2021 (licences et affiliations) par Léone Delpuech, Trésorière Générale (vote)

Il n'y a aucune proposition de modifications des tarifs des cotisations générales.

Il s'agit juste de voter pour l'inscription du tarif de la licence HD solo, sur la base d'une licence loisirs à 29€.

L'assemblée générale adopte cette création et le tarif lié à 88.59 %.

Point 7 - Présentation du budget prévisionnel 2020 par Léone Delpuech, Trésorière Générale

La trésorière présente le budget prévisionnel (document en pièce jointe).

Il ressort que le réalisé budgétaire 2019 était de 11,5 millions. Le budget prévisionnel 2020 a été diminué de plus d'un million pour le ramener à 10,463 millions. Malgré cette diminution, le budget prévisionnel est malheureusement encore déficitaire.

Stéphane Janneau demande comment il est envisagé d'équilibrer les comptes, alors qu'il vient d'être expliqué que l'apport financier de l'Etat (sur la Performance) oblige à une surenchère permanente et que nous venons de voter à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs fédéraux. Le déficit ne peut pas devenir structurel, bien que ce soit le cas depuis 3 années consécutives.

Il est répondu que cela est possible grâce à nos fonds propres, mais que cela ne peut en effet pas continuer indéfiniment, dès lors qu'en conséquence notre épargne a énormément fondu. L'une des solutions est bien d'expliquer à l'ANS que nous ne pouvons plus la suivre dans cette augmentation permanente. Nous n'avons peut-être plus les moyens d'accepter ces fonds publics et ce dispositif qui nous oblige à des cofinancements dont nous ne sommes plus capables. Il va falloir avoir un discours de vérité avec l'ANS.

Il y a encore des partenaires historiques qui ont fait choix de nous quitter.

La RIP est aussi en grandes difficultés avec la crise sanitaire, le confinement, l'absence de voyages.

« Nous nous mobilisons. » Comme sur tout le territoire, il faut se battre sur tous les fronts.

Le budget prévisionnel est déficitaire, en toute honnêteté, transparence. « On se dit la vérité ».

Cela demeure un budget prévisionnel, l'objet est forcément d'être très rigoureux dans la gestion et l'objectif est d'avoir un meilleur résultat final. Mais la vérité à date est celle-ci.

« Nous ferons tout pour faire mieux. » indique la Présidente.

Il est posé une question sur le financement des grands événements sportifs, et notamment les Deaflympics. « Cela n'apparaît pas, tout comme on ne connaît pas les disciplines et sportifs concernés. Qu'est-il prévu pour les Deaflympics ? ».

La Présidente admet que le financement des Deaflympics est un sujet principal de préoccupation. Le ministère et l'ANS ont été sollicités, il leur a été indiqué que ce grand événement a été oublié. La Fédération entend bien reposer la question et reviendra sur cette situation. Il est impossible de ne pas obtenir les crédits adéquats. La participation à cet événement est organisée et défendue par la FF Handisport. « Nous continuerons ! ».

- Approbation du budget prévisionnel 2020 (vote)

Le budget est adopté par l'Assemblée Générale à 74.73 %.

La Présidente remercie pour cette confiance. Elle revient sur les mesures prises pour pondérer l'impact financier de la covid : réunions institutionnelles en visio, personnels en activité partielle, demande de reports de paiement d'échéances de prêt, annulation de certains projet, report d'événements, ...

Il y a eu des impacts sur tous les fonctionnements.

Elle remercie chacun pour son engagement et ses efforts d'adaptation.

Elle espère un retour « à la normale » proche pour tout le monde.

La tombola n'a pas pris un bon départ et cela mérite là aussi la mobilisation de tous pour redresser la barre.

Elle remercie enfin Léone pour son investissement. Elle a fait le choix de ne pas se représenter, et il revient de saluer son engagement et son opiniâtreté, dans cette période difficile, et jusqu'au bout de son mandat Bravo et Merci !

- Applaudissements -

Point 8 - Rapport du DTN par Christian Février

Le DTN fonde son intervention selon l'architecture et les thématiques de Cap 24, et prochainement Cap 24 +.

Il revient sur les 4 composantes : leur importance, leur mise en œuvre. (Powerpoint joint en annexe).

Comme c'est la période de fin de mandature, il remercie chacun pour sa coopération et notamment la présidente. « *Même si j'ai connu un premier président, mais pas longtemps, qui m'a choisi et m'a fait confiance, j'ai beaucoup apprécié notre collaboration. Merci aux élus du comité directeur, avec qui ça a été un réel plaisir de travailler. Et puis un petit message pour Laurent, on se connaît bien, moi j'ai quelques années de moins que toi dans cette fédération, mais je commence à te rattraper. En tout cas, bon vent aussi à toi Laurent, on aura vécu de bons moments, des moments aussi difficiles, mais qui n'en a pas dans cette fédération? Mais c'est parce que l'on est des gens passionnés, et on a des moments où on défend nos intérêts Merci !* ».

Une participante sollicite d'exprimer une remarque sur le sport santé évoqué par le DTN. Il est rappelé la problématique au niveau des formations avec le décret du ministère de la santé de décembre 2016, et les arrêtés suivants (novembre 2018, juillet 2019) qui répertorient les fédérations reconnues pour le sport santé. La FFH ne bénéficie pas de cette reconnaissance. De ce fait, cela complique la mise en œuvre et le déploiement du programme dans les territoires. Cela est alors difficile - impossible ? - d'être intégré dans ce réseau.

Le DTN indique le sport santé « bien-être » est celui que nous proposons de développer. Or, ce type d'activités ne répond pas aux exigences de prise en charge du « Sport sur ordonnance ». Sur ce deuxième versant, la FFH doit prochainement passer devant la commission du CNOSF pour présenter nos outils, et intégrer à terme, officiellement le dispositif et le programme « Sport sur ordonnance ».

Un autre point est évoqué par rapport à nos relations avec les fédérations homologues et le fait que l'on se mette à leur service en tant qu'« expert ». Il faudrait un moyen pour que ce partage profite au mouvement, voire qu'il soit payant, qu'il rapporte. « L'activité de conseil a une valeur et nous, nous faisons tout gratuitement, gentiment. On se laisse déposséder. » Il est proposé avant de poursuivre dans cette voie, d'avoir déjà le retour des études sur le transfert de certaines disciplines qui ont été retirées à la FF handisport au profit d'autres fédérations. Parfois, on peut donner le sentiment d'être naïvement coopératifs.

Le DTN rappelle que l'échange se fait dans les deux sens : « Vous proposez dans les territoires plus de 50 nouveaux sports, car vous avez tissé en local des partenariats. Aujourd'hui, il y a bon nombre de sections de parachutisme, de sports qui ne sont pas dans nos 28 sports. Ils viennent à handisport pour cette expertise complémentaire. »

Une relation gagnant-gagnant, cela se construit.

Pour ce qui est des fédérations délégataires, il est rappelé la réponse précédente de la Présidente sur le sujet : la FFH ne cesse de rappeler au ministère la nécessité d'aller contrôler, diagnostiquer leurs actions.

Toutes ces fédérations, reviennent en tout cas vers le mouvement handisport pour se faire aider, notamment sur la détection des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, le ministère et l'ANS se disent que la question de la délégation est peut-être à revoir, parce que ce n'est pas la solution parfaite par rapport à la performance, et par rapport au développement.

- Pause -

Point 9 - SÉQUENCE PANORAMA :

« Tour d'horizon des services et secteurs connexes au projet fédéral »

La Secrétaire Générale rappelle le nouveau format, innovant, qui a été retenu pour rendre plus vivant et interactif la présentation de nos différents bilans d'activité. L'intégralité des rapports a ainsi été préalablement envoyée à tous. Il est désormais proposé durant ce temps d'échanges de dialoguer avec les porteurs de ces dossiers pour faire ressortir les enjeux et actions majeures, discuter au besoin avec la salle.

Se reporter aux rapports d'activités joints en annexe.

- Commission Médicale Nationale par Frédéric Rusakiewicz

La composition et la mission de la commission sont rappelées ainsi que toutes les adaptations et informations délivrées en raison de la situation due à la Covid-19.

Un chiffre est significatif pour démontrer l'ampleur des interventions médicales : 1107 vacations, cette année.

L'accompagnement des athlètes durant le confinement a été aussi inédit que nécessaire, tant au point de vue physiologique que psychologique. Dans la gestion de ce dossier, la coopération avec le staff sportif et le service communication a été une source d'efficacité et de satisfaction.

Au-delà des sportifs de haut niveau, pour tous, il était, est, important de garder une activité physique et ne pas sombrer dans l'inactivité, l'isolement : « Le sport, c'est bon pour la santé ! Surtout en ce moment ».

Le travail du Docteur Dominique Pailler qui cesse ses fonctions après 40 ans de « très bons et loyaux services » est salué avec chaleur et émotion.

- Comité d'éthique par Bernard Courbariaux

Statutairement, le comité d'éthique doit veiller au respect des règles et valeurs définies dans la charte d'éthique générale. Le comité d'éthique est mis à disposition de tous les licenciés souhaitant signaler les comportements de tous types pouvant être considérés comme des violences, que ce soit administratif, sexuel, sportif, financier.

Pour résumer, il veille au respect de la loi et des règlements fédéraux pour tous les licenciés.

Avec Mai-Anh Ngo, nous avons travaillé cette année à l'élaboration de la charte fédérale d'éthique, conformément à celle proposée par le ministère de la jeunesse et des sports. Nous avons proposé de modifier le dernier article pour couvrir toutes les violences pouvant être vécues par les licenciés. Les licenciés et bénévoles s'engagent à adopter dans leurs attitudes, comportements, écrits, paroles et publications de quelque nature que ce soit, une gestuelle, un vocabulaire, adapté et respectueux, et exempts de toute connotation discriminatoire, sexiste, sexuelle et violente.

Ils s'engagent aussi à signaler toute incivilité et acte de violence constaté à l'égard des acteurs du mouvement avec une attention particulière aux personnes mineures en situation de handicap.

Cela peut se faire via un numéro de téléphone gratuit (projeté à l'écran), ou en ligne et il est encore possible d'écrire au comité d'éthique sous l'adresse ethique@handisport.org.

La confidentialité est toujours respectée, c'est un principe.

De 2012 à 2017, il n'y a eu aucun signalement. En 2018, 3, en 2019, 3, en 2020, déjà 8.

Comme cela est largement dit « Il faut libérer la parole. Parler ! ».

- Communication par Benoît Hétet

Benoît Hétet remercie et salue en préambule Monsieur Laurent Allard qui lui a fait confiance il y a 18 ans et l'a toujours soutenu, accompagné. Il présente aussi les nouvelles recrues de son service : Adrien Balduzzi, au marketing et Angeline Guyon qui remplace Marie Mainguy pour la rédaction du magazine fédéral. Il remercie l'investissement de ces collègues de la com' que ce soit au siège comme les collègues des comités régionaux et départementaux ; « Ce n'est pas Paris qui envoie des consignes, c'est un échange régulier. »

Il y a cinq univers de Com' en relais au projet fédéral Cap 24 :

- Handisport connexion : c'est fidéliser, aller chercher de nouveaux clubs et licenciés, toute cette liaison avec les acteurs du mouvement.
- Panorama : c'est toutes les communications sur la diversité, un 360° sur la richesse du mouvement, multisport, multihandicap, toutes les générations, valorisées à travers des expériences, des profils, des témoignages. On a accéléré la mise en avant des acteurs des coulisses.
- L'évasion, anciennement sport nature : c'est la valorisation des actions d'expérience dans les grands espaces, l'accessibilité dans un environnement naturel. On espère lancer enfin l'EDF ADN tour à travers les comités qui attendent et qui avaient mis en place les raids.
- Handisport performance : c'est le haut niveau, la préparation des jeux 2024, mais avant Tokyo, Pékin. Les communications autour de Bleu handisport, les relations avec le CPSF et la détection pour la génération 2024.
- Handisport santé, bien-être : pour les bonnes pratiques, l'épanouissement, les programmes développés depuis plusieurs mois sur ces pratiques.

Il y a une grande densité de productions, de prises de paroles, avec notamment des audiences qui progressent bien sur les réseaux sociaux. Le point culminant de cette année a été le « *26 minutes* », *Esprit bleu*, avec pour thème la face cachée d'handisport. Pas de haute performance, mais une immersion dans un centre de rééducation.

Le message a été entendu. Il y a une multitude de témoignages positifs et énormément de relais, dont la presse régionale.

- Relations internationales avec Rudi Van den Abbeele

Quelques points saillant à relever :

Premièrement, l'évolution majeure au niveau international est le désengagement de l'IPC d'ici 2032 de certaines disciplines. Ainsi, les dix disciplines aujourd'hui gérées par l'IPC, dont les plus importantes (la natation, l'athlétisme, l'haltérophilie, ...) doivent prendre leur indépendance, leur autonomie financière pour gérer elles-mêmes leurs compétitions, en dehors des jeux Paralympiques. L'IPC ne sera plus organisateur.

Le second point concerne les classifications. Il s'agit de modifier les classifications et d'obtenir un système qui assurera plus de crédibilité à notre mouvement. Les polémiques telles qu'elles ont existé pour le basket avec des joueurs qui n'entraient pas dans les préconisations de l'IPC doivent être limitées.

Enfin, troisième et dernier point, il y a des vraies difficultés à organiser des compétitions de référence telle que les championnats du monde. Il s'agit peut-être de repenser l'organisation des fédérations internationales, notamment par la fusion des organisations. Aujourd'hui, nous avons un paysage international éclaté.

C'est ce que vit depuis, par exemple, le sport sourd qui n'est pas intégré aux Jeux paralympiques et a donc créé sa propre compétition : les Deaflympics. Est-ce que l'on va vers des organisations similaires pour d'autres types de populations, les déficients visuels ou les personnes de petite taille par exemple ? Peut-être...

- CCSSF avec Didier Pressard

Il y a 21 sports représentés à l'international.

En décembre 2019, il y eu les Deaflympics d'hiver pour lesquels, il y a eu un très beau bilan sportif. C'était, une très belle organisation en Italie avec 24 pays associés, 187 athlètes et 6 disciplines représentées.

Merci à la fédération pour son accompagnement, et notamment à Christian Femy, le directeur sportif du ski, qui a été d'une aide incroyable. Deux skieurs ont gagné 5 médailles.

L'équipe de communication a très bien relayé les résultats.

La prochaine édition est au Canada.

Il y a eu aussi les championnats d'Europe, nous avons participé à 9 disciplines avec 5 sports dans les fédérations homologues. Tous ont remporté des médailles, sauf en badminton.

Il faut aussi évoquer les championnats du monde de bowling, à Taïwan, un beau palmarès, 4 médailles (2 d'argent, 2 de bronze). Ça a été géré d'une main de maître, c'est la première fois qu'en championnat officiel de bowling, on a 4 médailles. Bravo à l'équipe de bowling, en plus il y a eu beaucoup d'inscriptions avec 100 compétiteurs.

C'est un vrai bonheur de voir tous ces bons résultats.

Concernant les autres sports dans les fédérations homologues, ils ont obtenu quelques médailles : tennis, volley. En golf, une jeune femme de 12 ans a remporté une médaille aux championnats d'Europe.

Dans la vie institutionnelle, il y a eu des élections et des réformes de statuts à l'ICSD. Un nouveau président de l'ICSD a été désigné. A l'EDSO, rien n'a changé.

Un échange sur la tenue des événements sportifs en cette année Covid achève cette séquence sur la dimension internationale de nos activités. Rudi Van den Abbeele et Didier Pressard pensent que les compétitions vont avoir lieu. Mais tout est changeant en ce moment et il est difficile d'avoir des certitudes, même si les enjeux financiers sur les jeux paralympiques amènent à penser que cela aura bien lieu.

- le DVT par Bernard Darrées, président de la commission mixte nationale

La démarche et le socle du Dispositif de Valorisation des Territoires (DVT) ont vu le jour en 2019, notamment avec le tour des régions effectué par la présidente, et la disparition du CNDS au profit de l'ANS. C'est donc un projet porté par l'État qui demande aux fédérations d'agir en son nom pour favoriser le développement de l'offre sportive, c'est-à-dire principalement, augmenter le nombre de licenciés.

La commission se compose de moi-même et de trois représentants : un de CDH, CRH, Club. Il y a eu un appui technique pour traiter les sujets avec Myriam Legras, Emmanuel Buchoud, Christophe Carayon, et Cédric Garreau. Et une formidable secrétaire de séance, Justine Willart.

Un énorme travail a permis de répartir 559 580 euros pour les régions, 686 680 euros pour les départements, et 698 036 euros pour les clubs.

Il a fallu parfois expliquer les décisions d'attribution au regard du cahier des charges et de son respect.

Il y aura des évolutions pour valoriser les actions spécifiques locales. Les feuilles de route seront ajustées pour tenir compte des premiers retours et des demandes de simplification.

Si un projet est bien bâti, on peut vraiment soutenir les clubs. Il faut raisonner stratégie à 3-5 ans, qualité et cohérence du projet associatif et bien cibler les actions prioritaires qui font l'objet de la demande.

Plutôt que de présenter deux, trois actions, il vaut mieux en soigner une bien. Formuler bien les objectifs : «il faut viser l'excellence. »

- les Bouchons d'Amour par Michel Accary

L'objet de l'association des bouchons d'amour est de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique pour acquérir du matériel pour les personnes handicapées, aider d'autres associations, promouvoir la collecte des bouchons, en particulier dans les écoles. Cela se fait dans 101 départements dont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Nouvelle-Calédonie et Saint Pierre et Miquelon. Cela est fait aussi à l'international, en Floride avec Caps of love. Et très bientôt, à Brisbane, en Australie, en Nouvelle-Ecosse et au Canada.

Le partenariat avec la fédération handisport fête cette année ces 20 ans de collaboration !

Depuis 2001, 975 000 euros attribués et mis à disposition des acteurs de la fédération française handisport via 475 dossiers subventionnés. En 2019, 34 dossiers validés pour 42 930 euros d'aides attribuées aux clubs, aux comités départementaux et régionaux.

Michel Accary transmet les sentiments d'amitié du nouveau président des Bouchons d'amour et adresse un mot de remerciement spécifique à Laurent Allard.

Il est remis à cette association le trophée d'or.

Assemblée Générale extraordinaire

Modifications des statuts et du règlement intérieur présentées par Mai-Anh Ngo, Secrétaire Générale

- Approbation des modifications des statuts (vote)

Il est proposé préalablement d'adopter une résolution de circonstance, une résolution exceptionnelle dit « clause Covid ». Les statuts indiquent en effet qu'un grand électeur ou son suppléant ne peut se représenter, s'il a été absent durant l'assemblée générale.

Au regard du contexte sanitaire de cette année, il est compliqué d'appliquer cette clause.

Ce serait injuste pour les personnes et dommageable pour le mouvement. On ne peut pas « punir » les bonnes volontés d'une telle inéligibilité en raison des risques sanitaires.

Il est donc proposé de ne pas appliquer cette disposition cette année et donc de voter le texte suivant :

« *L'assemblée générale souveraine accepte que le titre 3, article 4, paragraphe 2.7 des statuts ne s'appliquent pas aux grands électeurs et suppléants absents le 3 octobre 2020 en raison de la Covid 19.* »

Comme c'est une résolution extraordinaire, le vote doit être approuvé par une majorité en nombre et en voix.

A ces deux titres, le vote valide cette adaptation circonstancielle et exceptionnelle.

L'ensemble des autres modifications statutaires a été transmis avant cette AG.

Le premier vote concerne le vote électronique qui est aussi une conséquence de la Covid. Il est désormais nécessaire et important que les statuts prévoient la possibilité de vote électronique. Aujourd'hui, cela se fonde sur une ordonnance qui permet de déroger aux statuts, mais cela est exceptionnel et temporaire. Il est donc préférable de se doter d'un tel recours dans les statuts fédéraux. Cela a vocation à demeurer une hypothèse tout à fait exceptionnelle, mais il faut la prévoir et la permettre.

Le deuxième vote concerne des modifications et ajouts relatifs au DVT. Il paraît là aussi opportun d'offrir une existence plus officielle à la création de ce dispositif, à l'enveloppe de rétrocession du DVT, notamment au regard des montants dont il est question.

Le troisième vote a pour objet d'instituer la licence HD pour valider la création de cette licence pour la pratique sportive individuelle, en distanciel.

Les modifications proposées ensuite concernent des rectifications de petites incohérences et coquilles comme par exemple, le fait que le vote par correspondance est interdit alors qu'on l'utilise depuis toujours pour le CCSSF.

- Approbation des modifications du règlement intérieur (vote)

Les modifications réglementaires sont la reprise et la conséquence des modifications statutaires proposées précédemment. Il s'agit donc de décliner dans le règlement les évolutions des statuts sur le vote électronique, le DVT, la licence HD, ...

La Secrétaire Générale propose un vote groupé et global, dès lors que personne ne s'y oppose et que l'AG est souveraine.

Une personne s'oppose à cette manière de faire et demande un vote article par article.

Il est donc proposé au vote l'adoption de chacune des modifications statutaires, réglementaires, l'une après l'autre.

Toutes les propositions d'évolutions et de modifications des statuts et du règlement intérieur de la Fédération sont adoptées par une large majorité par l'Assemblée générale 2020.

Participants présents : 97 / Voix présentes : 6672	Participants				Voix				Etat Adoption
	Pour	Contre	Abst.	Non voté	Pour	Contre	Abst.	Non voté	
Clause COVID	72,16%	19,59%	6,19%	2,06%	74,25%	17,93%	4,71%	3,12%	Adoptée
Le vote électronique - Titre III, article 8 (p16) -Modification des Statuts-	89,69%	4,12%	5,15%	1,03%	90,09%	2,68%	5,88%	1,35%	Adoptée
Le vote électronique - Titre IV, article 3 (p18) -Modification des Statuts-	85,57%	7,22%	5,15%	2,06%	85,54%	6,22%	6,44%	1,80%	Adoptée
Le vote électronique - Titre V, article 1 (p21) -Modification des Statuts-	89,69%	6,19%	4,12%	0,00%	91,65%	5,01%	3,34%	0,00%	Adoptée
La licence individuelle pour la réalisation des activités dématérialisées - titre I, article 2, §2-2 (p3) -Modification des Statuts-	93,81%	3,09%	3,09%	0,00%	95,01%	2,74%	2,25%	0,00%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre I, article 2, §2-2 : suppression du terme "comité inter-régionaux" (p3) -Modification des Statuts-	97,94%	1,03%	1,03%	0,00%	97,30%	2,25%	0,45%	0,00%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre 1, article 6 : suppression du terme "comité inter-régionaux" (p6) -Modification des Statuts-	95,88%	1,03%	1,03%	2,06%	95,53%	0,45%	1,77%	2,25%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre III, article 4, §2-6 : suppression de l'interdiction du vote par correspondance (P14) -Modification des Statuts-	94,85%	3,09%	2,06%	0,00%	95,85%	3,25%	0,90%	0,00%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre IV, article 3 : suppression de l'interdiction du vote par correspondance (p18) -Modification des Statuts-	92,78%	3,09%	2,06%	2,06%	94,95%	3,25%	0,90%	0,90%	Adoptée
Vote électronique - Titre I, article 3, §3-3 (p7) -Modification du Règlement Intérieur-	89,69%	6,19%	2,06%	2,06%	90,95%	5,14%	1,66%	2,25%	Adoptée
DVT - Titre 2, article 3 (p32) : Introduction de la rétrocession des licences dans le dispositif DVT -Modification du Règlement Intérieur-	81,44%	14,43%	2,06%	2,06%	77,38%	19,47%	1,35%	1,80%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre I article 4G le CCSSF sous article 3 (p26) : modification du barème pour le mettre à l'identique de celui utilisé pour le vote des clubs à la FFH -Modification du Règlement Intérieur-	94,85%	5,15%	0,00%	0,00%	95,41%	4,59%	0,00%	0,00%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre 2, article 1 (p30) : suppression du terme "comité inter-régionaux" -Modification du Règlement Intérieur-	95,88%	2,06%	1,03%	1,03%	96,30%	2,80%	0,45%	0,45%	Adoptée
Cohérence des textes fédéraux et des pratiques - Titre 2, article 1, §1-2 (p30) : suppression de la définition du terme "comité inter-régional" -Modification du Règlement Intérieur-	88,66%	4,12%	5,15%	2,06%	92,34%	3,61%	3,15%	0,90%	Adoptée

Suite de l'Assemblée Générale ordinaire

Point 16 - Examen des vœux et questions diverses

La Secrétaire Générale rappelle qu'un premier appel aux vœux calé sur la date du 11 avril a été fait.

Comme l'AG a été décalé, un second appel aux vœux a été arrêté.

Il en résulte deux vœux, l'un envoyé par le Comité Régional AURA au sujet des comités inter-départementaux, l'autre traitant plus d'interrogations sportives auquel le DTN répondra.

La première question sollicite d'envisager la possibilité de créer des comités inter-départementaux, bi-départementaux lorsque les départements ont peu de clubs.

Dans les faits, il y a d'abord peu de départements qui pourraient être concernés. Seule la Creuse et le Cantal ne présentent qu'un seul club. Mais il est vrai que d'autres départements ont aussi assez peu de clubs, la question peut donc se poser.

Statutairement, un comité inter-départemental peut se constituer à partir du moment où deux associations existent. Il y a une autre hypothèse : si le comité départemental n'existe pas, le club s'affilie directement au comité régional.

Et une troisième option encore : quand l'association est seule dans son département, elle est membre du comité régional et elle représente le département où elle a son siège.

Donc statutairement, les hypothèses étaient couvertes.

En pratique, il appartient aussi aux comités régionaux, dans leur rôle d'accompagnement, de soutenir et d'aider les comités départementaux à se structurer. La fédération propose aussi une boîte à outils en faveur du développement.

Dans les faits, si on permet à des départementaux de se marier, il faut aussi prévoir les modalités de leur séparation. C'est toujours plus facile d'unir quand tout va bien, plutôt que de désunir quand tout va mal.

Cela paraît donc plus compliqué que cela en a l'air...

Par ailleurs, comment aussi gérer les demandes de subventions d'un comité bi-départemental ? Un conseil départemental voudra financer une action sur son territoire...

Dès lors, il est apparu au comité directeur qu'au regard des possibilités préexistantes, du peu de cas concernés, et des complications éventuelles, la création de comité bi-départementaux n'apparaissait pas prioritaire. Il convient cependant que la coopération fédération-région-département-club joue pleinement son rôle.

La deuxième question posée par l'AS Bouillargues sollicite de prendre davantage en compte la difficulté d'une pratique de l'escrime pour des déficients visuels qui doivent concilier activité scolaire et activité sportive dans les critères d'inscription sur les listes ministérielles des athlètes de haut-niveau et pose la question de la reconnaissance de l'escrime pour les déficients visuels.

Le DTN rappelle que s'il n'est pas possible d'être inscrit sur les listes ministérielles si la discipline pratiquée est insuffisamment structurée et n'apparaît notamment pas à un programme de Jeux paralympiques ou de championnats du monde ayant un caractère universel, c'est-à-dire avec un nombre notable de nations participantes.

Sur le plan national, international, le statut actuel de l'escrime pour les déficients visuels ne permet malheureusement pas cette reconnaissance.

Se pose donc aussi les moyens de développer cette discipline. Pour cela, il faut avant tout former de l'encadrement et évidemment, des maîtres d'armes, moniteurs, animateurs.

La FFH a mis en place trois formations fédérales, une formation d'animateurs et moniteurs escrimes handisport. Un certificat de qualification pour les maîtres d'armes, diplômés auprès de la FFE. Le contenu de ces formations aborde l'ensemble des champs de la pratique d'escrime en fonction des pathologies éligibles et non-éligibles à la réglementation internationale.

Plus généralement, une sensibilisation handisport est déjà réalisée dans le cursus de formation des diplômés d'Etat de la fédération d'escrime. Le CQP *escrime* est une formation déjà proposée par la FFE, et selon les possibilités offertes entre les centres de formation et ressources fédérales, une sensibilisation est parfois possible. Actuellement, un module de formation sport et déficience visuelle est en cours. L'expertise spécifique de l'AS Bouillargues sera prise en compte, pour intégrer notamment dans leur formation ces savoir-faire.

Précision : une partie d'un vœu concernant la dimension sportive a été oublié lors de la réponse faite oralement lors de cette assemblée. Il a été répondu par écrit au club concerné. Il a été choisi de publier la réponse pour la complète information de tous.

Vœu concernant le financement d'organisation d'événements :

S'agissant du financement des stages équipe de France, ils sont financés sur le budget de la DTN et ne font pas du tout appel aux fonds régionaux pour le financement.

S'agissant de l'organisation de championnat de France en région. Les règles sont hétérogènes et dépendent des disciplines concernées.

À noter que les staffs fédéraux des commissions se déploient sur les événements et participent également à l'organisation de ce dernier. Ce qui peut être considéré comme un accompagnement de la fédération sur l'événement en question. La prise en charge des encadrant fédéraux dans ces circonstances dépend là aussi de la discipline concernée.

L'important est donc de se reporter au cahier des charges des disciplines concernées.

Une règle générale existe cependant concernant l'organisation de ces championnats, aucun cahier de charges de discipline sur le champ paralympique n'exige des droits d'entrée pour l'obtention d'une organisation.

Point 17 - Clôture par la Présidente

La Présidente remercie chacun de son attention et de sa participation, surtout au moment des votes. Cette assemblée générale a été très dense et chaleureuse. Cela fait du bien de se retrouver et de travailler ensemble.

Demain sera l'AG électorale et ce sera agréable de garder une même ambiance studieuse, responsable et amicale.

Merci à tous.



Guislaine Westelynck
Présidente



Mai-Anh Ngo
Secrétaire Générale

Assemblée générale électorale 4 octobre 2020

Résultats des Élections du Comité Directeur mandature 2020/2024

20 sièges à pourvoir avec des postes réservés :

- Au moins 8 femmes
- 1 médecin
- 1 déficient auditif

Ventilation du nombre de voix par collège :

- Grands Electeurs : 4599 voix
- Comité Régionaux Handisport : 1980 voix
- Comités Départementaux Handisport : 2880 voix
- ⇒ Total des voix : 9459 voix

	Nombre	Voix
Inscrits	161	9459
Présents	98	6702
Valablement Exprimés	98	6702
Nuls	0	0

⇒ **Le quorum est atteint.**

A noter le retrait de candidature de Monsieur Serge BESSEICHE.

Ont obtenu :

Au titre des postes féminins :

Candidates	Voix	%	
PERY Annie	6 018	89,79%	Élue
NGO Mai-Anh	6 008	89,64%	Élue
ISSON Christine	5 869	87,57%	Élue
WESTELYNCK Guislaine	5757	85,90%	Élue
VIGNAU Patricia	5704	85,11%	Élue
BELPAUME Nathalie	4747	70,83%	Élue
TERRAY Véronique	4033	60,18%	Élue
VANDECAPPELLE-SICLIS Murielle	3822	57,03	Élue

Au titre du Médecin :

Candidat	Voix	%	
Docteur RIVIERE Daniel	6103	91,06	Élu

Au titre des postes masculins :

1^{er} tour

Candidats	Voix	%	
RIVIÈRE Gaël	6 163	91,96%	Élu
LASSALLE Vincent	5 972	89,11%	Élu
CROULLIÈRE-BLASZKA Franck	5 850	87,29%	Élu
PRESSARD Didier (<i>Déficient auditif</i>)	5 780	86,24%	Élu
KANE Papa Saly	5 690	84,90%	Élu
TISSERANT Guy	5 569	83,09%	Élu
VAN DEN ABBEELE Rudi	5 364	80,04%	Élu
DU JEU Hugues	5 306	79,17%	Élu
NADALIÉ Dominique	5 161	77,01%	Élu
PAILLETTE Sylvain	4 535	67,67%	Élu
GRAVIER Jean-Pierre	2 690	40,14%	
COGEZ Jean-Jacques	2 403	35,85%	

2^{ème} tour

Candidats	Voix	%	
COGEZ Jean-Jacques	2632	52,27%	Élu
GRAVIER Jean-Pierre	2403	47,73%	NON ÉLU

Élection à la présidence de la FFH

A l'issue de l'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Générale, ce dernier s'est réuni et a proposé Madame Guislaine WESTELYNCK au titre de Présidente de la Fédération Française Handisport.

Résultat du vote :

	Voix	%
Pour	4947	73,81%
Contre	1425	21,26%
Abstention	330	4,92%

Madame Guislaine WESTELYNCK est élue présidente de la Fédération Française Handisport.



Pour la CSOE, le Président,
Angelo SETTINI